## L'Ajournement

du tabac, n'est pas mis de l'avant par l'industire, alors le gouvernement n'aura manifestement pas d'autre choix que d'envisager d'éventuels contrôles législatifs.

Il y a un certain nombre de choses que le ministre voudrait voir s'accomplir. Premièrement, force est de constater que la mise en garde qui apparaît actuellement sur les paquets de cigarettes est faible. Le libellé plutôt à l'eau de rose de cette mise en garde devrait être remplacé par un système de rotation de mises en garde percutantes, décisives, du genre «le tabac cause le cancer». Des mises en garde de cette nature sont déjà en place aux États-Unis, au Royaune-Uni et dans les pays scandinaves.

Deuxièmement, le ministre veut que l'on restreigne la publicité axée sur le style de vie. Les annonces publicitaires et les promotions qui établissent un lien entre le fait de fumer et la santé, le sport et un style de vie excitant et séduisant, induisent totalement en erreur. Nous sommes extrêmement préoccupés par les effets de ce type de publicité, en particulier sur les jeunes.

Troisièmement, le ministre veut que des limites soient imposées sur les montants d'argent que les compagnies de tabac peuvent investir dans la publicité.

Quatrièmement, le ministre examine présentement le mérite d'une interdiction des publicités privées et de l'utilisation de figures du monde du sport dans les événements commandités par des compagnies de tabac.

Le gouvernement veut aussi un Canada sans fumée d'ici l'an 2000, et nous nous appliquons à nous diriger dans ce sens.

**(1835)** 

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL—L'ALLOCATION AUX VEUFS ET AUX VEUVES ÂGÉS DE 60 À 64 ANS—L'EXCLUSION DES PERSONNES SEULES, DIVORCÉES OU SÉPARÉES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, lundi, à Montréal, débutait l'ouverture du Salon des aînés. Et à cette occasion, la plupart des personnes du troisième âge qui étaient présentes me demandaient ce que le gouvernement conservateur, le gouvernement de M. Mulroney avait contre les personnes âgées. Et ces gens-là m'ont fait réaliser qu'en l'espace de 20 mois, le gouvernement a passé cinq mesures négatives à l'endroit des personnes âgées au Canada.

Tout d'abord, la première mesure a été de faire de la discrimination au niveau de l'allocation au conjoint. Le gouvernement a décidé volontairement et délibérément de refuser à 80,000 personnes au Canada âgées de 60 à 64 ans le droit d'être admissibles à un des programmes de pension de vieillesse, l'allocation au conjoint, afin d'épargner 300 millions de dollars. En même temps, ce même gouvernement a trouvé à dépenser un milliard de dollars pour aider les épargnants de \$60,000 ou plus des banques.

**(1840)** 

La deuxième décision négative, on s'en rappellera c'était au mois de mai. Le gouvernement avait décidé de couper l'indexation de 3 p. 100 des pensions de sécurité de la vieillesse, et on se rappellera M<sup>me</sup> Denis sur la Colline parlementaire et les personnes âgées qui ont été obligées, normalement elles jouent aux cartes dans les clubs de l'Âge d'or, d'abandonner leurs

jeux de cartes pour prendre les pancartes et faire valoir leurs droits.

Troisièmement, encore au mois de janvier, le gouvernement a décidé de couper les prestations d'assurance-chômage à 34,000 préretraités au Canada qui, soit par la force, ont été obligés de prendre une préretraite, de quitter leur emploi pour laisser la place aux plus jeunes ou tout simplement par fermeture d'usines. Encore là, le gouvernement a coupé ce droit à 34,000 préretraités au Canada dont 13,000 au Québec, toujours dans le but d'épargner 30 millions, et il faut penser que ce même gouvernement avait dépensé 50 millions de dollars seulement pour changer la couleur des uniformes des soldats.

Quatrièmement, monsieur le Président, cette année, pour la première fois, ce même gouvernement conservateur a refusé tous les projets-ménages dans le cadre de Canada au travail, Développement d'emplois, des projets-ménages qu'il y avait partout pour aller faire des petits travaux, des grands ménages dans les domiciles des personnes âgées qui étaient dans le besoin. Encore là, le gouvernement a décidé.

Dernièrement, monsieur le Président, et lundi j'apprenais, et je pense que je l'apprends à tout le monde, ce même gouvernement, contrairement à la promesse qu'il a faite à Sherbrooke de désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse, de maintenir le programme Horizons nouveaux et même d'accorder des subventions et en plus de consulter les personnes âgées, le gouvernement a décidé de couper \$3,721,000 au niveau du programme Horizons nouveaux soit des coupures de 27 p. 100. Au Québec, c'est une diminution de près de \$906,000, 27 p. 100 de moins dans le cadre du programme Horizons nouveaux.

Monsieur le Président, j'aimerais que la secrétaire parlementaire du ministre, que je suis obligé d'appeler le ministre de l'Injustice sociale, nous dise, bon Dieu, ce que ce gouvernement a contre les personnes âgées, qu'est-ce que ces gens ont pu faire dans notre pays pour qu'un gouvernement soit si méchant, soit si mauvais?

En l'espace de 20 mois, monsieur le Président, cinq mesures négatives à l'encontre des personnes âgées. Pourtant, ce sont des personnes qui ont bâti notre pays, ce ne sont pas des personnes qui sont méchantes, les jeunes, ce qu'ils ont aujourd'hui c'est grâce à eux. Pourquoi ce même gouvernement, pourquoi ce premier ministre s'acharne-t-il tant contre ces personnes-là alors que ce sont des gens qui sont dans le besoin. La très grande majorité est juste au seuil de la pauvreté, à cause des revenus, et j'aimerais bien que la secrétaire parlementaire m'explique comment il se fait que dans le dernier budget le gouvernement n'a pas décidé d'étendre l'allocation au conjoint et qu'elle m'explique comment il se fait, sans que personne ne le sache, il a coupé dans le cadre du programme Horizons nouveaux.

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, pour la «énième» fois, nous avons un débat sur une motion concernant l'allocation au conjoint et, naturellement, cette motion est présentée par nul autre que le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart). Certains pourraient voir dans l'attitude de ce dernier une sorte d'entêtement aveugle ou d'obstination quand il s'acharne à remettre sans cesse en question non pas une mesure négative mais une mesure positive, l'amélioration que nous avons apportée au